
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

POLITIQUE 12 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

12-1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

La proximité des services du quotidien est une réalité territoriale qui concerne différemment les habitant.es d'Ille-et-Vilaine selon les zones géographiques, mais aussi leur autonomie, leur mobilité, leur âge, et leur situation sociale.

En Ille-et-Vilaine, la situation générale plutôt satisfaisante au regard de la moyenne nationale ne doit pas masquer les difficultés de certains territoires moins bien dotés ou de populations cumulant différentes fragilités. L'actualité s'en est faite l'écho depuis le début de la crise sanitaire et les Français.es ont davantage encore pris conscience de la nécessité de disposer de ces services essentiels dans un périmètre proche. Ainsi d'anciennes habitudes ont été retrouvées, de nouvelles ont été prises à la faveur d'initiatives locales visant à compléter une offre de services incomplète ou trop distante.

Le commerce de proximité, la santé, les opérateurs sociaux, les usages numériques, la mobilité sont autant de sujets au cœur du quotidien des citoyen.nes et des acteur.rices des territoires. Garant des solidarités humaine et territoriale, le Département place l'amélioration des conditions d'accès aux services du quotidien au cœur de son action, pour l'équilibre du territoire et la qualité de vie.

En Ille-et-Vilaine, l'Etat et le Département, qui ont élaboré conjointement le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) en 2017, ont pris l'engagement de permettre aux habitant.es d'accéder plus facilement aux services du quotidien. Cet engagement implique d'agir collectivement pour une meilleure articulation des besoins des territoires avec les stratégies des différent.es opérateur.rices de services. C'est l'une des forces de la démarche en Ille-et-Vilaine qui a su, à ses origines, rassembler autour de l'Etat et du Département plus de cinquante partenaires pour porter la même ambition.

La crise sanitaire a impacté la dynamique partenariale qui avait été amorcée et les rendez-vous annuels qui avaient été instaurés. Le Département, en tant que co-pilote du SDAASP aux côtés de l'Etat, devra en 2022 relancer l'animation du schéma et soutenir les initiatives des territoires et des partenaires.

I- ACCOMPAGNER LA DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS

Un centre-bourg est comparable à un écosystème : il requiert des conditions spécifiques nécessaires à sa bonne santé (démographie, services publics, commerces, habitat, mobilité, qualité architecturale...) et un équilibre entre ces différentes composantes. Une perturbation de cet équilibre peut entraîner la déprise du centre-bourg et la disparition des services : une zone d'habitat trop éloignée du bourg ou une vacance de logements trop importante, une zone commerciale trop proche, la fermeture d'un service au public.

Sans anticipation ou intervention publique, une commune pourra mettre plusieurs années à redynamiser son centre-bourg. Depuis près de 10 ans, l'appui à la dynamisation des centres-bourgs est l'une des priorités du Département aux côtés des communes et des intercommunalités. L'Etat et la Région s'emparent également de cet enjeu et développent des politiques de soutien. A travers son offre d'ingénierie et ses différents dispositifs de financement, le Département accompagne les initiatives locales s'inscrivant dans cet objectif de redynamisation.

Il est proposé de reconduire l'appel à dossier redynamisation des centres-bourgs en 2022, en permettant aux porteur.euses de projets de déposer leurs dossiers au 15 mars et au 30 septembre. Cet appel à dossier est ouvert à l'ensemble du territoire départemental.

Comme chaque année, une commission d'élu.es se réunira pour l'analyse des dossiers puis pour l'audition des porteur.euses de projets éligibles. Elle privilégiera les projets qui visent à maintenir ou développer l'habitat et l'accessibilité de l'offre de services sur les territoires. Une attention particulière sera portée à l'inscription du projet dans une stratégie de redynamisation globale. Seront également pris en compte la qualité de l'opération proposée, son opérationnalité à court terme ainsi que son caractère innovant notamment pour les communes dont l'offre de services est plus développée. Une bonification de l'aide prévue pourra être apportée si le projet est particulièrement vertueux en matière de transition écologique ou de participation citoyenne.

Pour mener à bien cette politique en investissement et pour une meilleure lisibilité, il vous est proposé de fusionner l'autorisation de programme annuelle « revitalisation rurale » rattachée à la politique Habitat, à l'autorisation de programme pluriannuelle de 3 ans « accès des services au public » rattachée à la politique Aménagement. L'autorisation de programme ASPUI001 est ainsi abondée au titre de la revitalisation rurale et du fonds de soutien lié à cette revitalisation, de 165 K€ de crédits 2022 et de 1,130 M€ d'encours.

Pour 2022, il est proposé d'allouer à la politique d'accès au service 50 K€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement (dont 665 K€ au titre du plan de relance départemental).

II- ACTUALISER LA POLITIQUE D'ACCES AUX SERVICES

Le diagnostic du SDAASP, réalisé en 2017, a mis en évidence les spécificités de chaque territoire d'Ille-et-Vilaine dans les différents domaines étudiés ou pour des catégories de populations spécifiques. Cette démarche a permis d'identifier des territoires et publics à enjeux sur lesquels porter une attention particulière dans nos dispositifs d'aide. Parallèlement, des travaux ont été engagés conjointement avec l'Etat, en associant nos partenaires (collectivités, opérateurs publics ou privés de services essentiels), pour approfondir la connaissance des situations et des stratégies, le partage des expériences et la définition de solutions.

Depuis, certaines actions se sont fortement structurées et portent directement des initiatives et des politiques répondant aux enjeux de l'accès aux services essentiels pour tous. On peut ainsi évoquer les sujets de l'inclusion numérique, de la mobilité inclusive ou de l'accueil social inconditionnel de proximité. De son côté, l'Etat a refondu largement ses dispositifs et ses politiques : développement des Espaces France Services, agenda rural, programmes petites villes de demain.

L'année 2022 devra être mise à profit pour actualiser avec l'Etat les enjeux et l'organisation du SDAASP d'Ille-et-Vilaine, dans l'optique d'un renouvellement du schéma à l'horizon 2023.

En matière d'accès à l'offre de soins, de nouvelles réflexions doivent être conduites avec la Commission accès aux services pour identifier plus finement les enjeux, les besoins et les leviers d'action. Une attention nouvelle sera portée à la suite des possibilités offertes par la loi 3DS pour cette politique publique à enjeux sociétaux et d'aménagement du territoire très sensibles.

Synthèse :

Le Département réaffirme son engagement en faveur de l'accessibilité des services au public en reconduisant en 2022 l'appel à dossier « revitalisation des centres-bourgs par l'habitat et l'accès aux services » permettant d'accompagner les projets des territoires. Une seule enveloppe budgétaire permet désormais de financer les projets retenus. L'animation du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sera à redéfinir au regard des orientations du projet de mandature et d'Ille-et-Vilaine 2035.

En conclusion, je vous propose :

- ***d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- ***d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants.***

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT